

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 178

présenté par

M. Juvin, Mme Frédérique Meunier, M. Meyer Habib et M. Viry

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si l'intérim médicale doit être jugulée considérant le poids financier considérable qu'elle représente pour nos établissements de santé, une suppression sèche aura de lourdes conséquences pour certains services qui ne peuvent fonctionner sans elle.

C'est pourquoi le présent amendement vise à supprimer cet article.